

Les relations extérieures du Québec

Jean-Charles Bonenfant

Volume 1, Number 4, 1970

L'Afrique noire : nouveau partenaire international

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700066ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700066ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1970). Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 1(4), 119–122. <https://doi.org/10.7202/700066ar>

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU QUÉBEC

La brièveté même de cette chronique témoigne de la nouvelle orientation que semblent avoir définitivement prise, au cours de juillet, août et septembre 1970, les relations extérieures du Québec. Déjà, pour les trois mois précédents, j'avais souligné l'absence d'événements tape-à-l'œil comme ceux qui avaient marqué la fin de 1969 et le début de 1970. Il faut peut-être maintenant s'habituer à une vie extérieure du Québec plus fonctionnelle que politique, que ce soit à l'intérieur du Canada ou au sein du concert des Nations.

Conférences interprovinciales

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a participé, du 3 au 5 août, à la onzième conférence interprovinciale qui s'est tenue à Winnipeg. Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, avait annoncé que trois questions seraient certainement débattues ; la pollution, la fonction publique et la planification. Les représentants des provinces se sont entendus pour donner plus de pouvoirs et verser plus d'argent au Conseil canadien des ministres des Ressources naturelles afin que, dans la lutte contre la pollution, il puisse jouer le rôle d'un conseil de l'environnement. La réunion aurait toutefois été d'un caractère plutôt social et même académique si on n'y avait pas salué avec curiosité la présence pour la première fois du Premier Ministre du Québec récemment élu et si ce dernier n'avait pas insisté pour qu'on discute le Livre blanc fédéral sur la réforme fiscale. L'assemblée a

toutefois refusé de se compromettre et d'adopter sur la question une attitude formelle.

Avec les années et à la suite de la réunion de Winnipeg, se pose de plus en plus le problème de l'utilité des conférences interprovinciales, système qui, en 1960, constitua une des premières démarches dans un effort pour renouveler le fédéralisme et affirmer le statut du Québec. Rappelons que c'est en décembre 1960, que M. Jean Lesage, qui, en juin précédent, avait pris le pouvoir, invita ses collègues des autres provinces à Québec, pour jeter les bases d'un système qu'il rêvait devoir s'institutionnaliser plus qu'il ne l'a été. Se rappelant une politique analogue qu'avait poursuivie, en octobre 1887, le premier ministre Honoré Mercier, s'autorisant d'une recommandation de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels qui avait suggéré une « coordination interprovinciale » à côté de la « coordination fédérale-provinciale¹ », M. Lesage proposa au début une véritable structure interprovinciale qui aurait pu s'appuyer sur un secrétariat permanent et d'où aurait pu naître une sorte de fédéralisme horizontal en face du fédéralisme vertical que constituent les relations entre les provinces et Ottawa. Rien n'a été fait dans ce sens et il semble bien que le système en ait souffert. Le professeur Aitchison, de l'université Dalhousie, qui a été au Canada un des étudiants les plus attentifs de la collaboration interprovinciale, a écrit qu'un secrétariat permanent pourrait être utile. « Les ministres et les hauts fonctionnaires, ajoutait-il, tout comme les premiers ministres, sont trop pris par leur autres fonctions pour pouvoir s'occuper d'encourager la collaboration interprovinciale. Cependant, les premiers ministres ne désirent pas établir un secrétariat permanent. M. Smallwood s'oppose

M. Jean-Charles BONENFANT est professeur à la faculté de Droit de l'université Laval.

même à la présence de toute personne, sauf les premiers ministres eux-mêmes, à la table de conférence. Toutefois, il serait utile de tenter cette expérience² ».

Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'un des moyens dont Québec avait rêvé pour jouer un rôle extérieur s'amenuise considérablement. La constatation devient encore plus cruelle si on se rappelle que l'idée de la collaboration interprovinciale naquit en même temps que le ministère des Affaires fédérales-provinciales dont une des formes d'activité était de veiller « à toutes les relations qui doivent exister entre le gouvernement de la Province et celui du Canada ou ceux des autres provinces ». Il n'était pas faux le titre qui coiffait un article de Michel Roy dans *le Devoir* de mardi, le 28 juillet. « L'idéal de la solidarité interprovinciale n'a pas vécu, mais... », la réserve esquissée provenant du fait que les conférences avaient au moins favorisé « l'échange d'informations dont les provinces ont un évident besoin ».

Conférence de l'UNESCO

La conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur les politiques culturelles tenue à Venise, à la fin d'août, a contribué à consacrer la solution du Niamey dans les relations entre Québec et Ottawa. La délégation canadienne, que dirigeait le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, comprenait dix-huit membres dont trois ministres provinciaux. M. Ambrose Holowack, secrétaire provincial d'Alberta, M. Robert Welch, secrétaire provincial d'Ontario et M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec. Ce dernier agissait comme vice-président de la délégation canadienne et il était accompagné de deux fonctionnaires québécois, M. Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles et M. Michel Chalout du ministère des Affaires intergouvernementales. L'envoyée spéciale du *Devoir*, Mlle Paquerette Villeneuve, écrivait, mercredi le 26 août, « Québec a dès le départ manifesté son intention de ne pas faire de la politique culturelle l'étendard d'une revendication politique tout court ». Ayant demandé au ministre québécois si, un jour, les politiques culturelles pourraient devenir cet étendard dont il parlait, elle a rapporté la réponse suivante : « C'est possible, pour l'instant ce qu'il faut, c'est arriver à définir les répartitions. Le Fédéral devenant de plus en plus actif, nous devons prévoir des

mécanismes d'action. Il existe de façon non officielle des contacts entre le secrétariat d'État et mon ministère. Il faut que nos deux actions se rencontrent au lieu de se contredire. Je prévois une étroite collaboration en ce domaine. Notre gouvernement a opté sans équivoque pour le fédéralisme. Toutefois, toutes les provinces ont des problèmes identiques sur le plan économique, seule la nôtre a des problèmes culturels propres. Le Québec va donc beaucoup faire sentir sa présence sur ce plan là ».

Au cours de la discussion sur les aspects institutionnels de la culture, le ministre québécois est intervenu pour décrire les formes d'activité de son ministère qui met l'accent sur la déconcentration et la démocratisation de la culture. Il a aussi suggéré que l'UNESCO « pourrait peut-être étudier la possibilité de constituer des équipes multinationales chargées d'établir une espèce de corps de doctrine dans le domaine de la formation d'administrateurs culturels, tout en s'intéressant à l'identification des mécanismes propres à promouvoir la création³ ».

Par ailleurs, à l'envoyé du *Devoir*, M. Gérard Pelletier a souligné que le « Canada tient beaucoup à projeter l'image d'un pays intéressé à la culture puisqu'il possède deux cultures majeures ». Il s'est montré heureux de l'intérêt que les provinces ont porté à la conférence. « Le profit d'une telle délégation, a-t-il dit, sera presque aussi considérable sur le plan interne que sur le plan international ».

Festival de Dinard

En réalité, la solution pacifique de Venise, qui contrastait avec les querelles de protocole de naguère entre Québec et Ottawa, avait connu une sorte d'avant-première au début de juillet, à Dinard, en France où se tenait le festival international du film d'expression française. M. Gérard Pelletier y représentait le Canada, mais il avait auprès de lui M. André Giroux, sous-ministre associé aux Affaires culturelles du Québec. Dans une dépêche publiée dans *le Soleil* de mardi le 14 juillet, le correspondant de ce journal à Paris écrivait : « En apparence, tout a bien marché entre Ottawa et Québec la semaine dernière à Dinard, en France, où se tenait le festival international du film d'expression française. Il n'y a pas eu de ces accrochages internes dont nous avons

déjà à maintes reprises donné le spectacle à l'ensemble du monde francophone. Tout au plus a-t-il fallu changer l'expression « province de Québec » par celle de « gouvernement du Québec » sur les cartons d'invitation à la réception offerte conjointement par Ottawa et Québec. M. Gérard Pelletier qui représentait le Canada à ce festival n'a pas fait de difficultés sur ce point ».

Par ailleurs, selon le correspondant du *Soleil*, « face à cette présence exceptionnelle du ministre, chargé entre autres choses des questions du cinéma au Canada, on a vu les cinéastes et hommes de cinéma canadiens présents à Dinard, refuser de s'identifier au Canada et prendre plutôt le Québec comme pays de référence ».

M. Cloutier en France

Le ministre des Affaires culturelles de Québec, M. François Cloutier, s'est aussi rendu en France à la fin d'août pour participer aux fêtes qui ont marqué à Brouage, le quatre centième anniversaire de la naissance de Champplain. « Il n'y a aucune contradiction, a déclaré à cette occasion M. Cloutier, entre le fédéralisme et les relations du Québec avec la France. Personne ne doit nous dicter ce que nous avons à faire dans le cadre qui est le nôtre ». Il est intéressant de noter qu'à la même occasion, M. Jean de Lipkowski, dont le passage au Québec avait à l'automne de 1969, créé quelques incidents, a dit : « Nous entendons entretenir les plus étroites relations avec le Québec, mais aussi avec Ottawa. Il n'y a pas d'antinomie entre la coopération et le fédéralisme et l'appartenance du Québec à l'ensemble canadien⁴ ».

À l'occasion des fêtes de Brouage, il semble bien qu'on ait frôlé la répétition des querelles de naguère. On a constaté l'absence du drapeau canadien, mais M. Cloutier a déclaré que cela ne devait pas être interprété comme « un geste négatif à l'égard d'Ottawa », mais plutôt comme « un geste positif envers le Québec ». Il a ajouté qu'il ne voulait pas que recommence « cette guerre des drapeaux trop célèbre dans l'histoire des relations entre Québec et Ottawa ».

Échange franco-québécois

Même s'ils n'ont pas été baignés, comme autrefois par une certaine atmosphère politique,

les échanges franco-québécois se sont poursuivis intensément.

Le 29 septembre, un communiqué du ministère des Affaires intergouvernementales annonçait que dans le cadre de la coopération franco-québécoise, deux programmes d'échange avaient été établis au bénéfice des chercheurs des deux communautés, soit un régime de bourses post-doctorales et un programme visant à faciliter les contacts entre équipes françaises et québécoises de chercheurs. Ces programmes s'adressent aux chercheurs appartenant aux universités, à l'entreprise privée ou à la fonction publique à condition toutefois que leurs travaux se situent de préférence dans le domaine des sciences naturelles et exactes. Par exception, le jury pourra retenir des candidatures qui ne remplissent pas exactement les conditions.

Le régime des bourses post-doctorales s'adresse évidemment à ceux qui ont déjà obtenu un doctorat et qui veulent poursuivre un projet de recherche en finance. Les services de la Coopération assument les dépenses de voyage du boursier et l'allocation mensuelle versée aux Québécois en France sera de 2,500 francs (\$500.00) pour les célibataires et de 3,000 francs (\$600.00) pour les boursiers mariés.

Le programme d'aide financière à la recherche permettra d'apporter à la réalisation d'un projet de recherche financé par d'autres sources le complément nécessaire pour les contacts et les échanges de courte durée entre équipes françaises et québécoises. Les services de la Coopération assumeront les dépenses de voyage des boursiers et leur verseront une allocation hebdomadaire de 900 francs (\$180).

Fonctionnaires

Au niveau des fonctionnaires, le Québec continue à entretenir des relations fécondes avec les autres pays et les organismes internationaux. C'est ainsi que, le 30 septembre, un communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec annonçait que M. Paul-Henri Tremblay, ingénieur forestier et directeur adjoint du Service de l'inventaire forestier au ministère des Terres et Forêts du Québec, agira comme conseiller technique auprès de l'Organisation des États américains dans le cadre d'un projet de développement de scieries

au Paraguay. M. Tremblay dont les services ont été retenus pour trois mois, fera l'étude du potentiel de production des scieries existantes et recommandera, s'il y a lieu, l'implantation de nouvelles usines. Il tracera un programme d'exportation selon le volume de production que sera en mesure de fournir chacune des essences forestières du pays. Il verra aussi à l'analyse des services de mise en marché.

Par ailleurs, au début de l'automne, M. Ahmed Zarrouk, sous-directeur d'administration centrale au secrétariat d'État au Plan et à l'Économie nationale de la République tunisienne, a effectué au ministère du Revenu du Québec, une mission d'information et d'étude sur les méthodes utilisées par l'administration fiscale en matière d'assiette, de contrôle et de recouvrement. À son retour en Tunisie, M. Zarrouk profitera de son expérience québécoise pour participer à la réorganisation des services fiscaux de son pays.

Relations avec la Louisiane

Les relations entre la Louisiane et le Québec se sont continuées au cours de l'été à l'intérieur des cadres souples qui ont été décrits dans cette chronique et qui ne posent aucun problème ni à Ottawa ni à Washington. Le secrétaire d'État de la Louisiane, M. Wade O. Martin, a participé à la fin de juillet à une journée rencontre Québec-Louisiane tenue à Jonquière. La journée voulait souligner la participation de 60 jeunes Louisianais à des cours de français qui se sont donnés pendant l'été au CEGEP de Jonquière. La délégation de la Louisiane comprenait une vingtaine de personnes, parmi lesquelles M. James Domengeaux, président du Conseil pour le développement de la langue française en Louisiane. Le gouvernement du Québec était représenté à la rencontre par le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, et par M. Gerald Harvey, ministre d'État.

NOTES

¹ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, province de Québec, vol. III, tome II, 1956, pp. 267-269.

² *Le système politique du Canada*, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1968, p. 242. — Aitchison avait déjà étudié cette question dans *Interprovincial Co-operation in Canada*, dans *The Political Process in Canada*, Essays in Honour of R. MacGregor Dawson, édité par J. H. Aitchison, University of Toronto Press, 1963. Il avait alors prétendu avec raison que les conférences interprovinciales

seraient utiles en autant qu'elles joueraient un rôle plus positif et plus énergique et qu'elles s'intéresseraient aux problèmes fédéraux provinciaux.

³ *Le Devoir*, le vendredi 4 septembre 1970.

⁴ *Le Soleil*, le lundi 31 août 1970. Dépêche de la Presse canadienne titré des mots suivants : « Un nouveau tour est donné aux relations franco-québécoises ». Par ailleurs, *le Nouvelliste* de Trois-Rivières, intitulait, le 2 septembre, un éditorial sur le sujet : « La guerre des mots est terminée ».